



COMITE TECHNIQUE LOCAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020
COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE

UN DIRECTEUR DROIT DANS SES MOCASSINS

Suite au boycott du CTL initialement programmé le 16 novembre par 3 organisations syndicales sur 4 (CGT, CGC/CFTC, Solidaires), une seconde convocation a été fixée au jeudi 26 novembre. Cette fois-ci, seule la section CGT n'a pas fait le déplacement.

L'ordre du jour de ce CTL était particulièrement indigeste, ce qui explique sa durée de 5h15. Tenu en salle, avec la participation d'un expert FO en audio-conférence pour des raisons de "jauge", ce CTL comportait un point unique à son ordre du jour : la mise en place du "Nouveau Réseau de Proximité" (NRP) - opérations programmées pour le 1er janvier 2021.

En ouverture de ce CTL, nous avons fait lecture d'une déclaration liminaire que nous vous invitons à consulter sur notre site.

L'ordre du jour de ce CTL se divisait en 8 sous-points, dont deux, qui ne faisaient pas l'objet d'un vote, n'ont pu être abordés que très superficiellement.

Le point commun de tous ces sous-points réside dans le niveau d'impréparation des projets. Rien n'est prêt à un peu plus d'un mois de la mise en application et tout s'effectue à marche forcée, en dépit de la crise sanitaire et au mépris de la santé des agents.

1er et 2ème sous-points : fermeture des SIP de Loudun et de Civray.

A proprement parler, les structures fiscales ne sont pas concernées par le NRP, mais par un projet plus ancien que l'administration appelait alors "la départementalisation des structures fiscales". Les SIP de Loudun et de Civray, dont la fermeture est programmée pour janvier 2021, sont appelés à rejoindre dans le néant des services, les SIE de Loudun, Civray et Montmorillon, ainsi que les SPF de Châtelleraut et de Montmorillon. A terme, il ne restera plus dans la Vienne, qu'un seul SIP et un seul SIE, comme il ne reste déjà plus qu'un seul SPF.

Les SIP de Châtelleraut et de Montmorillon, ainsi que le SIE de Châtelleraut, seront les prochaines victimes. Quand ? L'administration ne le dit pas pour l'instant. On peut toutefois penser que le fait d'englober les structures fiscales dans le NRP, même si ce n'est que de la communication (donc, en grande partie, du vent), donne à ces structures le même horizon qu'aux postes comptables : en 2026, tout s'arrête. Ce qui laisse 5 ans aux agents des deux SIP et du SIE précédemment nommés pour faire leurs cartons.

Mais ne brûlons pas les étapes. Au 1er janvier 2021, les SIP de Loudun et de Civray seront supprimés sur un plan administratif mais conservés physiquement sous la forme "d'antennes".

L'antenne fiscale de Loudun sera rattachée au SIP de Châtelleraut. Le chef et les agents du SIP de Loudun, resteront en place et continueront leurs tâches actuelles. Plusieurs points ont été abordés lors de ce CTL :

- l'antenne fiscale de Loudun va connaître de forts mouvements de personnel, juste avant la campagne déclarative 2021 et devra être mise sous perfusion de l'EDR ;
- elle conservera une partie seulement de ses attributions en matière d'assiette, mais la Direction exclut de conserver un secteur d'assiette propre à Loudun.
- elle continuera à faire du recouvrement, sur la base de listes, déterminées par le SIP de Châtelleraut.
- cette antenne occupera les locaux actuels et les partagera avec l'antenne secteur local du SGC de Châtelleraut (l'actuelle trésorerie). Une sous-caisse et un accueil seront conservés à Loudun.

De son côté, l'antenne fiscale de Civray sera rattachée au SIP de Montmorillon.

- elle conservera l'intégralité de ses attributions en matière d'assiette et de recouvrement, avec une répartition par communes.
- comme pour Loudun, cette antenne occupera les locaux actuels et les partagera avec la trésorerie de Civray en attendant la fermeture de celle-ci au 1er septembre 2021 et sa transformation en antenne secteur local du futur SGC de Montmorillon. Ca va ? Vous suivez ?

3ème sous-point : fermeture de la trésorerie de Loudun.

Au 1er janvier 2021, comme pour les SIP, la trésorerie de Loudun sera supprimée sur un plan administratif mais conservée physiquement sous la forme d'une "antenne" rattachée au SGC de Châtellerauld.

- les agents (A, B et C) resteront en place et conserveront leurs tâches en matière de secteur local.

- l'antenne perdra en revanche la comptabilité de l'Etat qui partira sur Châtellerauld mais héritera en contrepartie de 9 communes du secteur de Monts-sur Guesnes. La Direction dit avoir imaginé ce plan pour éviter de surcharger le futur SGC de Châtellerauld qui récupère déjà l'activité des trésoreries de Lençloître et de Dangé-Saint-Romain, avec les 5 emplois de B et C correspondants, mais seulement 2 agents physiquement transférés au SGC. De plus, les emplois de trésoriers de Dangé-Saint-Romain et de Lençloître disparaissent et ne sont pas compensés dans cette opération de transfert. Or, un trésorier, dans ce type de postes, ne fait pas que de l'encadrement, mais réalise quotidiennement des travaux comptables. Le SGC de Châtellerauld devra s'en passer.

- l'antenne de Loudun perdra son emploi de trésorier. La Direction a concédé que les tâches qui seraient confiées à l'actuel adjoint cadre A de la trésorerie sont encore en cours de discussion. Mais, il semble évident que ce collègue récupèrera une grande partie des tâches précédemment réalisées par le trésorier, ce qui en fera une sorte de trésorier de substitution, sans les primes comptables...

Le Directeur place quelques espoirs dans la candidature de la ville de Loudun au projet de "démétropolisation" de la DGFIP : pour faire simple, c'est le transfert d'emplois des grandes villes, principalement Paris, vers les zones moins peuplées. Si Loudun était retenue, cela pourrait nous apporter quelques emplois. On en saura plus vers le 15 décembre.

Toutes ces antennes seront prévues sur une ligne spécifique au tableau départemental des emplois (TAGERFIP). Ce qui suffit à la Direction pour utiliser le qualificatif "d'antennes pérennes". Il s'agit en fait d'une pérennité à durée limitée : jusqu'en 2026 au plus tard.

L'idée avancée en groupes de travail consistant à spécialiser les antennes sur certains métiers ne sera pas mise en application au cours du premier semestre 2021. Les antennes conserveront donc tous leurs métiers pendant quelques mois.

Par ailleurs, concernant les SIP, des évolutions applicatives fortes sont prévues en 2021 avec la suppression de DDR3 et de RAR, et leur transposition dans une version modernisée de MEDOC. Au-delà de 2021, des projets plus globaux, incluant notamment Hélios, sont en préparation. L'informatique, notre outil quotidien, utilisé par des malfaisants, causera notre perte, comme elle jette des centaines de milliers de salariés du privé dans les affres du chômage.

4ème sous-point : création du Service de Gestion Comptable (SGC) de Châtellerauld

Dans l'un de ses volets, le projet de NRP vise à éradiquer toutes les trésoreries et à transférer leurs activités dans des structures nouvelles, des sortes de gros postes comptables, les SGC.

Au 1er janvier 2021, le SGC de Châtellerauld reprendra l'organisation actuelle de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais, en plusieurs pôles, en lui accolant l'antenne secteur local de Loudun.

D'après la Direction, cette opération ne changera rien pour les agents. La disparition du trésorier, le rattachement de nouvelles communes, la suppression de la comptabilité de l'Etat, ce n'est donc rien pour une Direction qui se fiche éperdument de ces métiers.

Encore mieux : les agents de la trésorerie de Loudun travaillent actuellement selon un protocole d'horaires variables de 4,5 jours par semaine, qu'ils voudraient conserver. La Direction envisage pourtant de les aligner sur le régime de Châtellerauld, soit 5 jours par semaine. Lors d'une précédente visite de site sur Loudun, nous avons interpellé la Direction sur ce sujet. En substance, la réponse qui nous avait été donnée était la suivante : "Les agents restent à Loudun, c'est déjà bien, il ne faut pas qu'ils en demandent plus". En termes de gestion RH, c'est du top niveau ! Interrogée deux fois sur le sujet par la Direction locale, la DG n'a fourni aucune réponse sur le fait de savoir si une antenne pouvait être placée sous un régime horaire différent de celui de la structure de rattachement. Face à l'absence de consigne de la DG, un Directeur normalement constitué, aurait pris ses responsabilités et donné satisfaction aux agents. Mais l'actuel Directeur de la Vienne préfère ne rien décider et aligner tous les agents sur le même mode horaire. Pourtant, il prétend souvent être du côté des agents, *"qu'il connaît bien"* car *"il se déplace souvent dans les services"* dans lesquels *"il parle beaucoup aux agents"* et même *"il s'assoit aux côtés des agents pour voir comment ils travaillent"*. Vaste blague ! Il ne perd jamais une occasion de les mépriser.

Nous avons fait remonter ce sujet au bureau national.

Au 1er septembre 2021, un second SGC situé à Montmorillon devrait voir le jour. Au total, ce sont 4 SGC qui sont prévus dans la Vienne, dont un à Poitiers. Le 4ème SGC sera implanté soit à Neuville, soit à Vouillé, soit à Poitiers. Pour le moment, Neuville tient la corde avec un projet immobilier qui permettrait de loger le SGC aux côtés des services intercommunaux. Mais Vouillé propose un réaménagement des locaux de l'actuelle trésorerie, projet qui pourrait être

livré plus rapidement que celui de Neuville. Le Directeur est prêt à mettre tout le monde d'accord en utilisant le bâtiment de la rue Saint Louis.

5ème sous-point : déploiement des Conseillers aux Décideurs locaux (CDL)

C'est l'autre volet du NRP. Eradiquer la fonction de trésorier en la disséquant en deux parties, la gestion pour les chefs des SGC et leurs équipes, le conseil aux collectivités pour les CDL. Dès le départ, la création de cette nouvelle fonction est viciée, assise sur le fantasme du trésorier indépendant de la Direction locale, une quasi profession libérale publique, qu'il faut convertir à un autre modèle et soumettre à l'autorité divine du Directeur. Absurde !

- il n'a pas été possible d'obtenir un bilan de l'activité 2020 des 2 CDL (Loudun et Civray) mis en place au 1er janvier 2020. *"Ils ont fait des choses. Ils ont travaillé sur des questions, des dossiers."* Nous devrions avoir un bilan début 2021, mais après le déploiement. L'important, ce n'est pas qu'ils soient occupés. L'important, c'est de saborder les trésoriers.

- ils seront 9 CDL en 2021. Pourquoi 9 et pas 15 ? Mystère. La Direction n'est pas capable de justifier ce chiffre car elle ne dispose pas de paramètres de charge. L'actuel CDL de Loudun par exemple est en charge de 48 communes, alors que les deux futurs CDL de Châtellerauld auront chacun 21 et 27 collectivités.

- pourquoi les CDL de la Vienne seront-ils tous des IDIV, alors que certains départements ont ouvert le recrutement aux inspecteurs ? Après nous avoir indiqué qu'il n'y avait pas de volonté d'ostraciser les inspecteurs (alors que la porte leur a été fermée dès l'offre d'emploi), le Directeur a tout de même indiqué qu'il voulait du haut niveau sur cette nouvelle fonction. Gros sous-entendu : les inspecteurs ne sont pas dignes d'être CDL et, en termes d'affichage vis-à-vis des élus locaux, il faut mettre du lourd en termes de grade. C'est très clair : pour la Direction, l'inspecteur est tout juste bon à être adjoint, chargé de mission en Direction, à la rigueur vérificateur en BDV, mais ça reste du petit niveau.

- les CDL seront-ils occupés à plein temps alors qu'ils seront positionnés sur une mission auparavant exercée par les trésoriers en plus de la gestion quotidienne des trésoreries ? Aucune idée. La Direction répond : *"C'est un nouveau métier. Il est évolutif. Il sera en partie saisonnier avec les budgets"*. Chapeau, les gars ! Et dire que ce sont les inspecteurs qui sont jugés comme du petit niveau.

- 2 postes de CDL seront créés sur le secteur de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld : 1 IDIV CN, 1 IDIV HC. Pourtant, au départ, l'offre d'emploi avait été publiée pour 2 IDIV CN. Mais il paraît que la DG a commis une erreur et que, depuis le début, l'un des deux emplois de CDL était fléché pour un IDIV HC. Ça aurait été sympa de l'indiquer dès le début à l'actuelle trésorière de Loudun qui s'était positionnée sur l'un des deux emplois et qui se retrouve maintenant le bec dans l'eau. A moins que ce ne soit pas la DG qui ait fait une erreur, mais bien la Direction locale qui ait changé d'avis en cours de route. Voyons, qu'allons-nous imaginer ? La Direction nous mentirait ? Ce n'est vraiment pas le genre de l'actuel Directeur...n'en déplaise aux élus de Gençay qui l'avait traité de menteur dans la presse (Nouvelle-République du 16 octobre 2018).

6ème sous-point : déploiement des accueils de proximité

Déjà mis en oeuvre dans la Vienne depuis le 1er janvier 2020, l'accueil de proximité consiste à confier aux agents de l'EDR la tenue de permanences, situées quasi exclusivement dans des communes où nous disposions antérieurement de trésoreries avant qu'elles ne soient rayées de la carte.

Pour 2021, l'offre d'emploi pour intégrer "l'EDR accueil" n'a pas rencontré un franc succès : 1 B a répondu à l'appel, mais aucun C ne s'est laissé convaincre par une mission, certes intéressante, mais très précaire.

De même, un seul agent s'est dit "intéressé" pour intégrer un Etablissement France Service (EFS) en tant que permanent. Sur ce point, la Préfecture, qui gère les EFS, n'a fait passer aucune offre d'emploi à destination d'un agent DGFIP.

La Direction a prévu de flécher 6 postes de l'EDR sur cette mission, mais elle n'est pas capable de savoir si cela sera suffisant pour assurer toutes les permanences.

La désignation, dans nos services, de référents supposés être joignables à tout moment de la journée, aptes à répondre dans la minute à toutes les questions posées par les agents d'accueil relatives aux différents métiers de la DGFIP, a déjà été effectuée. Les collègues référents disposent, paraît-il, de téléphones portables professionnels, qui leur permet d'être joignables plus facilement.

La Direction a indiqué que la seule chose sur laquelle on s'engage, c'est la prise en charge, sous une forme ou une autre, de 100 % des questions.

Comme les antennes, comme les SGC, la mission d'accueil ne survivra pas au-delà de 2026. Elle sera éparpillée, dans un premier temps sur des structures disparates : permanences DGFIP, EFS, Maison de Service Au Public (MSAP), dans des lieux méconnus des usagers et sur des plages horaires réduites.

Les permanences DGFIP seront fermées les unes après les autres, sur décision d'un comité de suivi, dès lors que la fréquentation ne sera pas au niveau attendu. Pour le moment, la mission se mettant en place, la Direction ne dispose pas de seuil de fréquentation minimum à atteindre pour maintenir les permanences. Mais on constate déjà que la fréquentation de ces accueils sans structure et sans enseigne, est très faible, ce qui laisse peu de doute sur leur très proche suppression. Et on ne parle pas des bornes de visio-accueil installées à L'Isle-Jourdain et à Usson du Poitou, qui sont un flop monumental. On se demande pourquoi.

Après 2026, au plus tard, la mission d'accueil sera totalement externalisée et disparaîtra de notre univers professionnel. Mieux vaut prévenir tout de suite les collègues qui seraient éventuellement intéressés : ne misez pas votre carrière aux Finances sur les fonctions d'accueil.

Sur tous ces points à l'ordre du jour, les élus FO DGFIP VIENNE ont voté CONTRE.

- Nous votons CONTRE la fermeture des SIP et leur transformation en simples antennes parce que c'est un recul de nos missions, l'abandon de notre présence auprès des usagers, une insulte à nos métiers et la dernière étape avant la fermeture définitive de ces services, dans le cadre du plan de départementalisation des structures fiscales.
- Nous votons CONTRE la mise en place d'antennes en lieu et place des Trésoreries et des SIP parce que ces structures ne sont pas pérennes et qu'elles sont uniquement destinées à donner le change aux élus locaux et aux usagers, avant les prochaines élections de 2022 et avant leur fermeture totale.
- Nous votons CONTRE la mise en place des accueils itinérants, parce qu'il s'agit bien d'un recul de notre présence et pas d'un renforcement. Nous sommes contre le principe consistant à remplacer une trésorerie ou un SIP, c'est à dire un service public de plein exercice, tenue par une équipe d'agents formés, avec un encadrement responsable, par une simple permanence, tenu par un agent isolé et itinérant sur une durée d'ouverture réduite.
- Nous votons CONTRE parce que ces permanences ne sont pas faites pour durer dans le temps. Elles seront rapidement fermées les unes après les autres lorsqu'il aura été décidé que leur fréquentation est insuffisante.
- Nous votons CONTRE la mise en place de tous les CDL parce que ce projet est destiné à détruire le métier de trésorier et surtout à supprimer encore et toujours des emplois en industrialisant les tâches.
- Nous votons CONTRE parce que l'administration est incapable de nous dire ce que feront les CDL au quotidien.
- Nous votons CONTRE parce que nous ne percevons toujours pas la ligne de partage au quotidien, entre ce qui relèvera du comptable et ce qui relèvera du CDL. Les fonctions de conseil et la gestion sont intimement imbriquées et vouloir séparer les deux est une stupidité impliquant un niveau de méconnaissance du métier de trésorier proprement ahurissant.
- Nous votons CONTRE parce que le rattachement fonctionnel du CDL au Directeur, est uniquement destiné à mettre le secteur local en coupe réglée, au mépris de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables.
- Nous votons CONTRE contre parce que ce projet de NRP dans sa globalité est l'étape finale avant un désengagement complet de l'Etat dans la gestion des collectivités locales.
- Nous votons CONTRE parce ce projet s'effectue à marche forcée, de façon précipitée et qu'il se situe à un stade d'impréparation important, à un mois et demi du début de sa mise en oeuvre.
- Nous votons CONTRE parce que la mise en oeuvre de ce projet s'effectue en pleine période pandémique qui va empêcher les agents de s'organiser correctement pour prendre possession de leurs nouvelles fonctions et de leur nouvel environnement de travail.
- Nous votons CONTRE parce que ce projet ne consiste qu'à aménager une belle vitrine et qu'il n'est qu'une arnaque destinée à répondre à une commande politique, visant à faire croire à la population et aux élus locaux que le service public en sortira renforcé alors qu'il se fait démolir et une opération d'enfumage destinée à répondre à une commande politique née de la réaction improvisée d'un gouvernement dépassé devant le mouvement des gilets jaunes et la fronde des élus locaux.

7ème sous-point : fermeture de la trésorerie de Civray et 8ème sous-point : création du SGC de Montmorillon

Ces deux opérations sont prévues pour le 1er septembre 2021. Elles étaient présentées pour information et non pour vote lors de ce CTL. Vu l'heure tardive, ces deux points n'ont été que survolés et feront l'objet d'une nouvelle présentation et d'un vote lors d'un prochain CTL en 2021.

Les élus FORCE OUVRIERE DGFIP de la Vienne